

Date de la réunion: 22/03/2022

Représentants Mairie: Mmes Anne Fommarty (Maire Adjointe Affaires scolaires), Marie-Agnès Marquis (Service Affaires scolaires), Valérie Paul (Directrice Enfance, Jeunesse et Sports) et Mme Geneviève Gaillabaud

Participant APELGC: Mme Catherine Chin

1/ Allégement du protocole sanitaire

- <u>Impact sur l'organisation des centres de loisirs et garderie, et les activités proposées</u>
- <u>Impact sur l'organisation de la restauration scolaire</u>

Actuellement, nous sommes au niveau 1 pour le protocole sanitaire.



Par conséquent, le brassage est possible par niveau.

Mais pour le moment, pas de changement d'organisation.

Attente des vacances de printemps pour décider si allégement de l'organisation mais cela dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.



Pas de piscine pour les GS en maternelle cette année. Priorité pour les CP et les CE1 en ce moment. L'année prochaine, la piscine sera priorisée pour la maternelle.

2/ Guichet numérique

- <u>Justification d'une absence</u>

Pour justifier une absence lorsque notre enfant est malade, il est actuellement nécessaire de fournir un certificat médical pour être remboursé des prestations réservées. Il arrive parfois qu'un médecin ne souhaite pas fournir un certificat médical parce que l'enfant n'a pas une maladie contagieuse. Par quel autre moyen peut-on justifier l'absence si le médecin ne veut pas nous fournir un certificat médical ? (Apparemment, ce n'est pas une obligation pour lui de le faire)

La Mairie a des comptes à rendre au trésorier principal. Il est donc obligatoire de fournir un certificat médical pour justifier l'absence d'un enfant. Une absence ne peut pas être pour convenance personnelle. Dans toutes les communes qui pratiquent les réservations, il est toujours demandé un certificat médical pour justifier une absence.

- Réservations activités périscolaires

Le délai d'annulation abaissé à 24h est très apprécié des parents. L'application mobile est très pratique également.

3/ Points divers

- Effectif prévisionnel rentrée 2022

197 enfants prévisionnels 78 GS qui vont partir en élémentaire 69 entrées en PS = écart d'environ 10 enfants.

Cela donnera donc 8 classes avec une moyenne de 24,6 enfants par classe.

Les effectifs en diminution pourraient avoir pour conséquence une fermeture de classe mais pour l'instant, rien n'est encore décidé. La décision sera prise par la DASEN courant juin.

- <u>Avez-vous pu organiser cette année les PPMS / exercices d'incendie ? Si oui, sur quels temps périscolaire ?</u>

Il n'a pas été possible d'organiser des PPMS compte tenu du protocole sanitaire pour le moment. L'organisation des exercices d'incendie les mercredis est possible mais cela n'a pas encore été organisé.